



INSCRIPTION PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE AU PROFIT DES PERSONNES ÂGÉES
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS.

Dispositif d'alerte ponctuelle à la population fragile prévu par le Code d'action sociale et des familles.

S'inscrire au registre nominatif et renseigner tous les champs du formulaire sont facultatifs.
L'inscription permet un service personnalisé, ce qui n'exclut aucune personne de bénéficier des secours.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Moyen d'évacuation :

- escaliers fenêtre brancard chaise
 autre :

Transport :

- assis debout allongé
 autre :

FICHE D'INSCRIPTION

Personne fragile

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Responsable légal

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. portable : Tél. fixe :

Téléphone professionnel :

Employeur :

Adresse employeur :

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de Saint-Sulpice-la-Pointe, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à CCAS de Saint-Sulpice-la-Pointe ou par courriel à accueil.ccas@ccas81370.fr. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles vous pouvez contacter votre mairie.

Première personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. portable : Tél. fixe :

Téléphone professionnel :

Deuxième personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. portable : Tél. fixe :

Téléphone professionnel :

SANTÉ

Coordonnées médecin traitant

Nom : Prénom :

Adresse du cabinet :

Téléphone

AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupes ISO, Ressources)

1 2 3 4 5 6

Suffrez-vous d'une difficulté d'ordre :

Station debout pénible à mobilité réduite Fauteuil Canne déambulateur

autre :

Capacité à comprendre : Oui Non

Suivez-vous un traitement :

allergique autre :

particularité alimentaire :

Observations particulières :

Présence IDE - Infirmier(ère) en soins généraux

Nombre d'heures : Jour(s) d'intervention : Lun. Mar. Mer. Jeudi Vend. Sam. Dim.

Portage Repas - Jour(s) : Lun. Mar. Mer. Jeudi Vend. Sam. Dim.

Aide à domicile - Jour(s) : Lun. Mar. Mer. Jeudi Vend. Sam. Dim.

Je consens à ce que les données relatives à mon état de santé soient enregistrées dans le « registre nominatif » des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

Fait à le :

Signature :

Jours de présence dans l'établissement d'accueil

Cocher la(les) case(s) correspondante(s) à votre situation. * Préciser les dates.

Toute la semaine

Jour(s) : Lun. Mar. Mer. Jeudi Vend. Sam. Dim.

Horaires :

Toute l'année Vacances scolaires Précisez les périodes concernées) :

Absences régulières* :

Absences occasionnelles* :

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Je soussigné(e), M. / MMEatteste avoir été informé(e),

en qualité de personne vulnérable, parents, tuteur, curatelle, ou représentant légal, que :

- l'inscription au registre nominatif n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif ;
- les informations recueillies seront transmises à la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels, dispositif d'alerte ponctuelle à la population fragile ;
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.
- la police municipale est autorisée à forcer votre porte d'entrée en cas de non réponse répétée.

Tous dégâts occasionnés par cette intervention ne peut être imputable au CCAS.

Fait à le :

Signature :